Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB59_2026-DE

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des conférences Roger Adivèze, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude, à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50
Nombre de délégués présents ou représentés : 31
Date de convocation du Comité : 28 septembre 2026

Délégués présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; Mme CHALAVOUX Joëlle ; M. Daniel DEDIES ;
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. Jean Louis CARBONNEL ; M. Jean Louis ARIBAUD
SIAH Fresquel: Mme Céline MEINIER ; M. François DEMANGEOT ; M. Jean Paul TABARLY
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ; M. Michel SGIAROVELLO
SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Michel DIAZ ; M. Olivier DELER
SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Communauté de Communes du Limouxin : Mme Nicole SOCQUET JUGLARD
Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ;
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET ; M. Christian ROIG ;
Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB59_2026-DE

M. Gregory DELFOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : SUIVI ET EVALUATION DES MESURES D'ATTENUATION DE L'IMPACT DES ECLUSEES SUR LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE (2027-2029)

Le Président rappelle que le SMMAR EPTB AUDE, structure porteuse du SAGE Haute Vallée de l'Aude, assure l'animation et le suivi des actions relatives à la gestion équilibrée de la ressource en eau et à la préservation des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Aude.

Dans le cadre du deuxième Contrat de Bassin Versant (CBV2) une opération de suivi des mesures d'atténuation des impacts des éclusées hydroélectriques est programmée sur la Haute Vallée de l'Aude. Cette opération s'inscrit dans la continuité des démarches engagées par les acteurs du territoire pour améliorer la compatibilité entre production hydroélectrique et préservation des milieux aquatiques.

Les aménagements hydroélectriques exploités par EDF en Haute Vallée de l'Aude génèrent des variations rapides de débit, appelées éclusées, susceptibles d'engendrer des perturbations sur les habitats aquatiques et les populations piscicoles. Les principaux impacts identifiés concernent notamment les phénomènes de piégeage, d'échouage et de modification des habitats aquatiques liés aux variations brutales de hauteur d'eau.

Afin de réduire ces impacts, EDF a mis en œuvre au printemps 2026 une mesure d'atténuation consistant à limiter le gradient de baisse des éclusés.
Le présent projet vise à évaluer l'efficacité de cette mesure grâce à un programme de suivi pluriannuel mis en œuvre sur la période 2027-2029.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 61 000 € TTC ;
Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous et d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès des financeurs concernés :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
AGENCE DE L'EAU RMC	61 000 €	80%	48 800 €
AUTOFINANCEMENT	61 000 €	20%	12 200 €
TOTAL			**61 000 €**

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « SUIVI ET EVALUATION DES MESURES D'ATTENUATION DE L'IMPACT DES ECLUSEES SUR LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE (2027-2029)»

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB59_2026-DE

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI

Président du SMMAR EPTB AUDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr